



LES AGENTS NE SONT PAS DES ETP

Après la Révision Générale des Politiques Publiques, le Projet Perspectives Ressources Humaines 2013, ce projet déjà avancé, envisage le «redéploiement» de 10300 effectifs Équivalent Temps Plein.

Tous les agents de catégories C, B, A **sont concernés**.

Pour «redéployer» autant de postes, **il ne sera pas possible de compter uniquement sur les départs en retraite et les mutations choisies**.

C'est la préparation d'une utilisation massive de la loi sur la mobilité des fonctionnaires parue au journal officiel le 6 août 2009 dont l'article 7 permet d'engager le licenciement pur et simple d'un fonctionnaire si son poste est supprimé suite à une restructuration et s'il refuse trois emplois publics correspondant à son grade, loi confortée par le **décret du 12 novembre 2010**

Au MEDDTL, les **suppressions d'emplois** portent sur environ **1400 (2011), 1000 (2012) et 1250 (2013)** et au MAAPRAT, - 1000 (2011).

C'EST POURQUOI FACE À LA DÉGRADATION DES SERVICES, DES MISSIONS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL:

LES AGENTS DE LA DDT21 RASSEMBLES PAR L'INTERSYNDICALE LE MARDI 10 MAI 2011 APPELLENT DES MAINTENANT AU BOYCOTTAGE DE SALSA

Sous prétexte de mesure du temps passé sur les différentes missions, **ce système ne sert qu'à organiser et justifier la politique de suppression de postes ETP sans réflexion aucune quant au sens de la mission de service public**.

Les agents ont besoin de stabilité et de respect pour remplir leur mission.

De plus, alors que le coût des produits alimentaires ne cesse d'augmenter, il est prévu pour **2012** une 2ème année consécutive de **gel du point d'indice** et une 3ème année de gel **envisagée** pour **2013**.

-Arrêt de suppression d'emplois.

-Tous les postes vacants doivent être pourvus par des agents titulaires.

-Aucune mobilité forcée, géographique ou professionnelle.

-Pour une augmentation salariale assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 (environ 10%).

Ce tract ainsi qu'une lettre seront adressés au directeur afin de l'informer de cette action ainsi qu'aux ministères, au préfet et aux directions régionales.